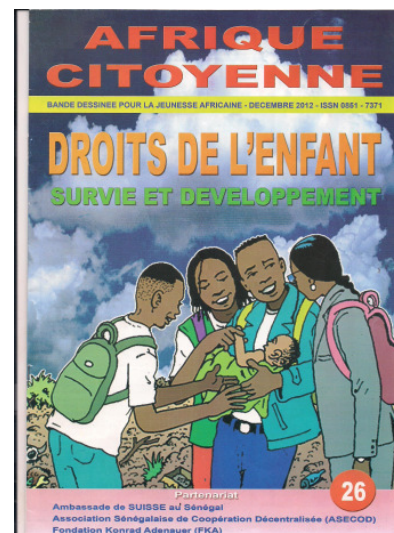


**Lancement de la bande dessinée pédagogique d'éducation à la citoyenneté
Afrique Citoyenne sur Les droits de l'enfant. Survie et développement
Dakar, FKA, le mardi 14 janvier 2013**

La Fondation Konrad Adenauer Dakar, l'Association sénégalaise de coopération décentralisée et l'Ambassade de Suisse au Sénégal ont présenté la nouvelle Afrique citoyenne au public. La Ministre de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin a été représentée par le Secrétaire Général du Ministère, M. Ibrahima Diouck, accompagné par le Directeur des droits et de la protection de l'enfance et des groupes vulnérables, M. Niokhobaye Diouf. La Ministre de la Justice a été représentée par Madame Dieynaba Hanne Sow, adjointe au directeur des droits humains. Ils ont vivement félicité les éditeurs de la bande dessinée pédagogique qui contribuera à une meilleure sensibilisation des jeunes et des multiplicateurs sur les droits de l'enfant.



D.g.à.d. Mme D. Hanne Sow, Sénateur Sidy Dieng, Andrea Kolb, SG Min. I. Diouck, Philippe Behuin Amb. Suisse, U. Bocandé



C'est un sujet particulièrement important vu la portée et l'impact de l'éducation des enfants sur la société et sur tout développement qui s'y déroule. C'est pourquoi la Fondation Konrad Adenauer et l'ASECOD ont accueilli avec beaucoup d'intérêt la proposition de l'Ambassade de Suisse d'éditer une Afrique Citoyenne sur les droits des enfants. En effet, FKA et ASECOD ont publié, en 2004, une Afrique Citoyenne sur l'Enfance déshéritée. Cependant, le numéro actuel se penche particulièrement sur le droit des bébés à la survie et sur le droit des jeunes filles à se développer.

Quelle est la trame de l'histoire? Une enfant, une jeune fille mineure de 16 ans travaillant comme domestique est violée par son patron et a jeté son bébé après l'accouchement en cachette. Le bébé est sauvé de justesse par des écoliers, remis à la police qui trouve la mère – elle devra répondre devant la justice.

La bande dessinée englobe ainsi plusieurs thématiques: la pauvreté de nombreux villages des zones rurales qui pousse les jeunes filles à se rendre en ville pour trouver un travail. Le travail des enfants est un fléau, car il empêche les jeunes d'aller à l'école et à se développer. Le mauvais traitement infligé à de nombreux jeunes et enfants qui travaillent transparaît à travers le viol de la fillette, il suit la grossesse précoce et la problématique de l'infanticide qui implique une réflexion sur la juridiction dans ce genre de cas.

En plus, jusqu'à nos jours, les mariages précoces, donc les mariages de mineures, de filles de moins de 18 ans, sont fréquents au Sénégal, et non seulement dans les régions reculées, mais même dans les grandes villes et dans la capitale. Mais il y a pire, il y a des violences faites aux filles et des viols, et tout cela peut amener une jeune fille à faire violence elle-même son bébé, ce qu'on appelle communément et juridiquement "infanticide".

Est-ce que c'est seulement la jeune mère qui est responsable du crime, est-ce que qu'il ne relève pas aussi de la responsabilité du père de l'enfant, à fortiori s'il s'agit d'un viol? Ce sont ces questions que l'audience a posées au cours de la discussion sur la nouvelle Afrique citoyenne.

Dans la bande dessinée transparaît le désespoir de la jeune fille, elle même encore enfant, à avoir jeté son bébé, transparaît son soulagement au moment où elle le voit sauvé, transparaît son énorme désarroi et cette injustice faite aux filles mères qui ne savent même pas ce qui leur arrive – et qui doivent répondre de leur acte en justice.

Afin de définir les droits des enfants, il faut définir l'enfance: le bébé a un droit évident et naturel à la survie, à la vie, et au développement. Mais la fillette aussi, elle, a un droit à la vie, à une vie épanouie et à un développement personnel. Si elle jette son bébé, cela ne semble pas à priori un acte criminel, mais une réaction d'extrême désespoir.

La bande dessinée donne matière à réfléchir aux lecteurs qui sont des collégiens et des lycéens, mais aussi des jeunes des associations, des écoles professionnelles, des étudiants. Elle nous appelle à ne pas condamner automatiquement des filles mères qui abandonnent leur bébé, mais à bien analyser les mécanismes dans la société qui amènent les filles à agir de la sorte et à les prévenir.

Nous espérons que cette bande dessinée contribue à une réflexion sereine et sans préjugés, et que chacun d'entre nous, les pouvoirs publics, les enseignants, les juristes puissent s'en servir pour stimuler une discussion féconde porteuse de solutions afin que tous les enfants puissent survivre, vivre et se développer.